

ment de la Chambre par cinquième, il fut réélu le 20 septembre 1817, dans son département, par 476 voix sur 797 votants et 1,245 inscrits, et fut rapporteur de la loi sur les délits de presse (1819) ; il proposa de soumettre au jury l'appréciation du point de fait et de n'admettre la culpabilité qu'à la majorité de huit voix. Les élections de novembre 1820 ne lui furent pas favorables ; mais, aux élections partielles du 9 mai 1822, le 2<sup>e</sup> arrondissement électoral du Gers (Condom), le renvoya à la Chambre par 157 voix sur 293 votants, et 339 inscrits, contre 117 voix données à M. de Barbotan aîné. Il siégea de nouveau avec les défenseurs de la Charte, ne fit pas partie de la Chambre septennale (1824), et ne reentra au parlement qu'à une élection partielle, dans l'Ardèche, le 22 décembre 1828, en remplacement de M. de Granoux, décédé ; le collège de ce département lui donna alors 46 voix sur 78 votants et 89 inscrits ; il fut un des 221 signataires de l'adresse au roi (10 mars 1830) contre le cabinet Polignac, et fut réélu, le 28 octobre 1830, dans le même collège de département de l'Ardèche, par 183 voix sur 191 votants et 398 inscrits, à la place M. de Blou, dont l'élection avait été annulée. Premier président honoraire de la cour royale de Nîmes, et conseiller général du Gers, dévoué d'ailleurs à la monarchie de juillet, il fut appelé à la pairie, le 27 juin 1833, et prit surtout une part importante aux travaux des commissions. Chevalier de la Légion d'honneur (novembre 1826).

**CASSAING** (JEAN-ETIENNE-ÉLÉONORE), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Varillies (Ariège), le 18 juillet 1760, mort à Varillies, le 16 juin 1849, était homme de loi dans cette localité ; il devint procureur-syndic du district de Pamiers, conseiller général, suppléant du juge de paix, et fut, en outre, le 24 vendémiaire an IV, élu député au Conseil des Cinq-Cents par le département de l'Ariège, avec 124 voix sur 186 votants. Il y siégea jusqu'en l'an VIII.

**CASSAL** (HUGUES-CHARLES-STANISLAS), représentant du peuple à l'Assemblée législative de 1849, né à Altkirch (Haut-Rhin), le 1<sup>er</sup> avril 1818, mort à Londres (Angleterre), le 11 mars 1885, était maire d'Altkirch, quand il fut élu, le 13 mai 1849, représentant du peuple du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 2<sup>e</sup> sur 10, par 38,809 voix (118,335 inscrits. Le chiffre des votants n'est pas mentionné au procès-verbal de l'élection.) Il siégea à gauche et vota avec la minorité démocratique *contre* l'expédition de Rome, *contre* la loi restreignant le suffrage universel, et *contre* la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement. Très opposé à la politique de l'Élysée et au coup d'Etat de 1851, M. Cassal fut compris dans les décrets d'exil et dut quitter la France en janvier 1852. Retiré à Londres, il obtint de prendre du service dans l'enseignement en qualité de professeur de langue et de littérature française ; il exerça successivement comme professeur à l'University-college ; et au Royal-naval-college d'Angleterre, puis comme examinateur et inspecteur général. Un décret présidentiel du 12 juillet 1880 le fit chevalier de la Légion d'honneur.

**CASSANYÈS** (JACQUES-JOSEPH-FRANÇOIS), membre de la Convention et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Canet (Pyrénées-Orientales), le 11 novembre 1758, mort à Canet, le 22 avril 1843, était fils de Jacques Cassanyès,

chirurgien et de Magdeleine Bernis, descendants de vieilles familles rurales du pays. Il adopta, quoique sans enthousiasme au début, les principes de 89, et fut nommé maire de sa commune, puis membre du district et du directoire de Perpignan. Élu, le 4 septembre 1792, membre de la Convention par le département des Pyrénées-Orientales, le 5<sup>e</sup> et dernier, avec 74 voix sur 151 votants, il vota ainsi dans le procès de Louis XVI (3<sup>e</sup> appel nominal) : « Pénetré des conséquences qui peuvent résulter du grand objet qui nous occupe, mais appelé par ma patrie pour prendre la mesure la plus utile à son bonheur, c'est avec la plus grande sensibilité que je prononce la mort. » Plus important fut le rôle qu'il joua à l'armée des Pyrénées-Orientales où il fut envoyé en mission, par décret du 6 juillet 1793 ; il prit une part directe aux succès de nos soldats et à la soumission de la Cerdagne espagnole. Rappelé par la Convention, il revint à Paris, se prononça contre Robespierre et contre la Commune le 9 thermidor, et, quelque temps après, repartit en mission à l'armée des Alpes, puis à celle d'Italie. Deux fois il remplit des missions politiques à Lyon et à Annecy. Le 21 vendémiaire an IV, il entra aux Cinq-Cents, avec 84 voix que lui donnèrent les électeurs des Pyrénées-Orientales. Il ne s'y fit pas remarquer, revint à Perpignan après l'expiration de son mandat, et fut élu membre de l'administration centrale du département, qu'il présida jusqu'au jour où il remit ses pouvoirs au « citoyen Charvet de Nancy », nommé préfet des Pyrénées-Orientales par le premier Consul. Après avoir un moment rempli les fonctions de juge de paix, Cassanyès revint à Canet et se livra à l'agriculture. Il resta maire de sa commune jusqu'à la Restauration, fut exilé en 1816 comme républicain, et dut se réfugier à Vevey (Suisse), puis en Espagne, d'où il put enfin regagner son village natal. Cassanyès avait employé le temps de son exil à la rédaction de curieux *Mémoires*, restés inédits, et sur lesquels la revue *la Révolution française* (année 1888) a appelé l'attention de ses lecteurs.

**CASSE** (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE DE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 17 janvier 1790, mort à Lavelanet (Ariège), le 23 juillet 1863, passa par l'École polytechnique et par l'École d'application de Metz, et fit, dans le génie militaire, les dernières campagnes de l'Empire. Sous la Restauration, il fut nommé capitaine au 1<sup>er</sup> régiment du génie et décoré de la Légion d'honneur en 1823. Mais les opinions libérales qu'il professait l'obligèrent à donner sa démission : il se retira en 1825 à Lavelanet (Ariège) et s'occupa d'agriculture. Élu, le 23 avril 1848, comme républicain modéré, représentant de l'Ariège à l'Assemblée constituante, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 22,289 voix (65,972 votants, 71,717 inscrits), il fit partie du comité de la guerre, et soutint d'abord la politique de Cavaignac. Il se prononça : le 26 août, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière ; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort ; le 7 octobre, *contre* l'amendement Grévy ; le 21 octobre, *contre* l'abolition du remplacement militaire ; le 27 décembre, *pour* la suppression de l'impôt du sel. Puis, il se rallia à la politique du président L.-N.-Bonaparte, et s'associa, dans les derniers mois de la législature, à tous les votes de la majorité de droite : *pour* la proposition Rataud, *pour* l'interdiction des clubs, *pour* l'ex-

pédition de Rome, etc. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative, et se retira à Lavelanet, où il mourut.

**CASSE** (EUGÈNE-FRANÇOIS-GERMAIN), représentant à l'Assemblée nationale en 1873, député de 1876 à 1889, né à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 23 septembre 1837, vint à Paris étudier le droit. Sa participation active, en 1866, au congrès socialiste de Liège, le fit exclure de toutes les facultés de France. L'opposition ardente qu'il faisait à l'Empire dans les réunions électorales de la fin du règne, et dans les petits journaux de la rive gauche, lui valut, en outre, plus d'une condamnation pour délits de presse et pour délits politiques. M. Germain Casse s'affilia à la plupart des sociétés qui conspiraient le renversement de Napoléon III et l'établissement de la République; il fit aussi partie de l'association internationale des travailleurs. « Républicain socialiste, révolutionnaire et athée », ainsi qu'il le déclara un jour, avec un fort accent créole, au président d'une des chambres correctionnelles de la Seine, qui lui demandait ses nom et qualités, il fut le collaborateur assidu de la *Marseillaise* de H. Rochefort, du *Réveil* de Delescluze; après le 4 septembre 1870, il appartint à la rédaction du *Combat* et du *Vengeur* de Félix Pyat. Il envoya de Bordeaux à ce dernier journal le compte rendu des premières séances de l'Assemblée nationale, dont il devait devenir membre deux ans plus tard. Il était rédacteur du *Rappel* lorsque ses compatriotes de la Guadeloupe l'éluèrent député, le 5 octobre 1873, par 6,063 voix sur 10,771 votants, contre MM. Paul Granier de Cassagnac, 2,552 voix et Isambert, 1,550. Il remplaçait M. Rollin, démissionnaire. Passant de la tribune des journalistes sur les bancs de la Chambre, il s'inscrivit à l'Union républicaine, et vota : contre la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon, contre l'état de siège, pour la dissolution, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. La nouvelle loi électorale n'accordant qu'un député à chaque colonie, M. Germain Casse se présenta à Paris, d'abord dans le 12<sup>e</sup> arrondissement contre M. Greppo, puis, ayant obtenu le patronage du journal la *République française*, il transporta sa candidature dans le 14<sup>e</sup>, contre M. Louis Asseline, ancien maire de l'arrondissement. Il ne fut élu qu'au second tour de scrutin, le 5 mars 1876, par 7,651 voix (9,465 votants, 13,818 inscrits), et fut des 363 députés des gauches réunies qui refusèrent leur vote de confiance au ministère de Broglie, après le 16 mai 1877. Réélu le 14 octobre, par 9,007 voix (11,403 votants, 14,114 inscrits), contre 1,419 à M. G. Laclaud, bonapartiste, et 810 à M. Coltat, il s'attacha dès lors à la personne de Gambetta et à la politique « gambettiste ». M. Casse vota l'amnistie pleine et entière, mais se sépara de l'extrême gauche, dans la plupart des circonstances où l'opportunisme et l'intransigeance se trouvèrent aux prises. Il fit partie de plusieurs commissions d'enquête électorale, et obtint sa réélection le 21 août 1881, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris par 7,685 voix (13,656 votants et 18,436 inscrits) contre MM. Alphonse Humbert, radical socialiste, 3,135 voix, de Larmandie, 1,490, Périn, 681, et J. Manier, 457. Il se fit alors inscrire au groupe de la gauche radicale, mais vota le plus souvent avec les modérés, soutint le ministère Gambetta, et accorda au cabinet Ferry les crédits demandés pour le Tonkin. Il passa, à cette époque, pour

se mêler d'affaires financières. Aussi ne fut-il porté, en octobre 1885, que sur les listes exclusivement « opportunistes » où figuraient des membres du groupe de l'Union républicaine. Le chiffre considérable de voix qu'il obtint au premier tour détermina, grâce à la concentration républicaine, son élection au scrutin de ballottage, le 16<sup>e</sup> sur 34, par 286,060 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Il avait repris depuis peu sa place à la Chambre, où il a soutenu de ses votes les divers ministères de gauche qui ont occupé le pouvoir, lorsqu'un incident appela l'attention sur lui. Sous l'empire d'une surexcitation passagère, dont le véritable mobile est demeuré inconnu, un artiste de quelque talent, M. Jean Baffier, alla demander M. Casse à la Chambre des députés, et lorsque celui-ci se présenta, lui porta un coup de canne à épée qui fit d'ailleurs une blessure insignifiante. Interrogé, l'agresseur alléguait une raison politique : il aurait voulu châtier en M. Germain Casse un député traître à son mandat. M. Baffier ayant été traduit aux assises, le député fut le premier parmi les témoins à décharge qui réclamèrent l'indulgence du jury, et l'acquittement fut prononcé. Dans la dernière session de la législature, M. Germain Casse a voté pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril.)

**CASSINI** (ALEXANDRE-HENRI-GABRIEL, VICOMTE DE), pair de France, né à Paris, le 9 mai 1781, mort à Paris, le 16 avril 1832, étudia d'abord l'astronomie, science dans laquelle s'était illustrée sa famille, puis y renonça pour l'étude du droit. Juge au tribunal de première instance de la Seine en 1811, il passa vice-président de ce tribunal en 1815, conseiller (1<sup>er</sup> août 1816), puis président à la cour royale de Paris. Il consacrait ses loisirs à l'étude de la botanique, où il fit d'intéressantes découvertes. Membre de l'Académie des sciences (1827), conseiller à la Cour de cassation (1829), il fut nommé pair de France, le 19 novembre 1831, et mourut du choléra l'année d'après.

**CASSOU** (RENÉ), député de 1881 à 1885, né à Sinacourbe (Basses-Pyrénées), le 31 mai 1827, avocat, ancien bâtonnier de son ordre et conseiller général des Basses-Pyrénées, fut élu, le 21 août 1881, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Pau, par 7,732 voix (13,891 votants, 17,100 inscrits), contre 6,045 à M. Dariste, député sortant. Républicain conservateur, il s'était affirmé catholique dans sa profession de foi, et avait déclaré que « si la religion se trouvait réellement menacée », il serait « des plus ardents à la défendre. » Il siégea dans la fraction la plus modérée de la majorité républicaine de la Chambre des députés, et vota avec elle : contre l'institution d'un maire de Paris élu, contre la proposition Boyssset tendant à l'abrogation du Concordat, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, pour le maintien de l'ambassadeur près du pape, contre l'élection du Sénat par le suffrage universel. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste opportuniste dans les Basses-Pyrénées, il échoua avec 38,406 voix sur 86,573 votants. (Le dernier élu de la liste conservatrice, M. Destandau, obtint 42,814 voix.)

**CASTAGNÉ** (ANTOINE), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, représentant des Cents-Jours, né à Albi (Tarn) le 25 juin 1766, mort à Albi, le 20 janvier 1837, était juge dans cette ville. Elu, le 23 germinal an VI, député du Tarn au Conseil des Cinq-Cents, il se mêla aux discussions juridiques, et proposa, le 22 messidor, que les demandes en intervention et celles en garantie ne fussent pas soumises à la formalité de la conciliation. Après le 18 brumaire, dont il s'était déclaré partisan, Castagné fut admis par le Sénat conservateur (4 nivôse an VIII) au Corps législatif, pour y représenter le département du Tarn. Il y siégea jusqu'en 1803. Le 16 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement d'Albi à la Chambre des Cent-Jours, par 36 voix sur 66 votants.

**CASTAGNÈDE** (BERTRAND), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Commensacq (Landes) en 1734, mort à une date inconnue, était notaire à Commensacq. Il ne joua qu'un rôle effacé dans l'Assemblée constituante où, le 23 avril 1789, la sénéchaussée de Tartas l'envoya siéger comme député du tiers.

**CASTAGNÈDE** (JEAN-EMILE), député de 1877 à 1881, né à Pissos (Landes), le 9 août 1825, avait exercé dans sa ville natale, dont il était maire, la profession de notaire. Conseiller général des Landes pour le canton de Sabres, M. Castagnède n'avait pas de passé politique quand il fut choisi comme candidat officiel par le gouvernement du Seize-Mai aux élections législatives du 14 octobre 1877. Appuyé par les divers partis conservateurs, il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Mont-de-Marsan, par 5,722 voix (10,906 votants, 13,403 inscrits), contre 5,157 voix obtenues par M. Victor Lefranc, républicain, député sortant. Il s'inscrivit au groupe de l'Appel au peuple, et vota *contre* les invalidations prononcées par la majorité de la Chambre des députés, *contre* le ministère Dufaure, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7, *contre* l'application des décrets aux congrégations religieuses, *contre* les lois nouvelles sur la presse et le droit de réunion. M. Castagnède ne fit pas partie des législatures suivantes.

**CASTAING** (TOUSSAINT-PIERRE-LOUIS-SAMUEL), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif de l'an VIII, né à Alençon (Orne), le 26 juin 1767, mort à Mamers (Sarthe), le 15 janvier 1845, était maître particulier des Eaux et forêts à Alençon, quand il fut élu, le 18 novembre 1792, membre suppléant à la Convention pour le département de l'Orne, à la pluralité des voix sur 446 votants; il ne fut admis à siéger que le 12 frimaire an II, en remplacement de Dufrique-Valazé, condamné à mort et exécuté. Nommé député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VII, il fit partie du comité de législation forestière, dont il fut plusieurs fois rapporteur, s'opposa aux coupes extraordinaires décrétées par le Directoire, déposa des propositions pour réprimer les excès de la presse et pour réglementer l'exercice du notariat, et fit supprimer le supplément d'indemnité qui avait été accordé aux membres des Conseils. Favorable au 18 brumaire, il entra au Corps législatif, comme député de l'Orne, le 4 nivôse an VIII, et siégea jusqu'en 1803. Le gouvernement impérial lui confia les fonctions d'inspecteur principal des Eaux et forêts (1806), puis d'inspecteur général.

Ce fut lui qui présenta à l'empereur, le 28 mai 1815, la députation du collège électoral du département de l'Orne: il rentra dans la vie privée à la Restauration.

**CASTÉJA** (ANDRÉ BIAUDOS, COMTE DE), député de 1824 à 1827, né à Framerville (Somme), le 22 janvier 1780, mort à Paris, le 11 mars 1828, maire de Framerville, entra, sous le premier Empire, dans l'administration. Auditeur au Conseil d'Etat en 1810, inspecteur général des vivres de la guerre, le 14 janvier 1811, puis sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, le 8 avril 1813, il remplit encore pendant les Cent-Jours, les fonctions de préfet provisoire dans le Pas-de-Calais et dans le Haut-Rhin. Il se rallia au gouvernement de la Restauration, qui le nomma successivement: le 19 janvier 1819, préfet de la Haute-Vienne; le 27 juin 1823, préfet de la Vienne, et le 27 janvier 1818, préfet de la Meurthe. D'autre part, il fut élu le 6 mars 1824, député de la Haute-Vienne au collège de département, et soutint, comme tel, le ministère de ses votes. Il était officier de la Légion d'honneur.

**CASTÉJA** (MARIE-JEAN-FRANÇOIS BIAUDOS, VICOMTE DE), frère du précédent, député de 1827 à 1830, né à Framerville (Somme), le 23 septembre 1781, mort à Paris, le 28 août 1862, fut, en 1813, officier des gardes nationales actives, et assista au siège de Soissons. En 1814, il fut incorporé dans la maison du roi, fut promu en 1816, capitaine au 1<sup>er</sup> de cuirassiers, et, en 1820, chef d'escadron. Il fit la guerre d'Espagne (1823), puis il passa comme chef d'escadron aux lanciers de la garde royale, et entra, le 24 novembre 1827, dans la carrière parlementaire, comme député de la Somme, élu au collège de département par 200 voix. Il vota, avec les royalistes, pour le gouvernement, ne fut pas des 221, et, réélu le 3 juillet 1830, par le même collège, avec 197 voix contre MM. Debray, 180 voix, de Rumigny, 132, et le duc d'Orléans, 132, il se montra fidèle à la légitimité. Après la révolution qui renversa le trône de Charles X, M. de Castéja adressa au président de la Chambre des députés la lettre suivante:

« Paris, le 8 août 1839,

« Monsieur le président,

« Ayant reçu le mandat de député sous des conditions qui n'existent plus, je prie la Chambre de vouloir bien recevoir ma démission. »

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« Le vicomte de Castéja, député de la Somme. »

Le 9 février 1833, il fut admis à la retraite comme lieutenant-colonel de cavalerie. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

**CASTEL** (RENÉ-RICHARD-LOUIS), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Vire (Calvados), le 6 octobre 1758, mort à Reims (Marne), le 15 juin 1832, fit de brillantes études à Louis-le-Grand, embrassa les opinions philosophiques en cours à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et fut élu procureur-syndic de Vire, peu après la Révolution. Elu, le 10 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, par 264 voix sur 413 votants, il siégea parmi les constitutionnels modérés, et défendit la monarchie et le roi. Retiré en Normandie après la session, il ne revint à Paris que sous le gouvernement consulaire, qui le nomma professeur de belles-

lettres à Louis-le-Grand; il occupa successivement ensuite, sous l'Empire et sous la Restauration, les fonctions d'inspecteur général de l'Université, d'inspecteur des études à Paris, et d'inspecteur des écoles royales militaires. On a de lui : *Picard des Plantes* (1797); *le Forêt de Fontainebleau* (1803); *Voyage de Paris à Créez* (1808); *L'Histoire naturelle de Buffon classée d'après le système de Linnée*, et un opéra, *le Prince de Catalogne* (1813).

**CASTEL** (JEAN-BAPTISTE-CHARLES), député de 1815 à 1819, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 1<sup>er</sup> mars 1761, mort à Dieppe, le 11 mars 1841, négociant dans cette ville, fut nommé officier municipal à Dieppe, du 26 octobre 1790 au 21 novembre 1791, président du tribunal de commerce de cette ville le 9 prairial an III, membre du « comité de commerce » de Dieppe le 8 pluviôse an IX, conseiller municipal le 16 thermidor an XII, enfin conseiller d'arrondissement le 16 germinal an XIII. Il continua, sous l'Empire, de s'occuper d'affaires et d'intérêts locaux, et n'aborda le parlement qu'aux élections du 22 août 1815. Élu député de la Seine-Inférieure par 131 voix (200 votants, 248 inscrits), il fut de la majorité de la « Chambre introuvable », mais il n'y prit jamais la parole. Il obtint sa réélection après la dissolution, le 4 octobre 1816, avec 120 voix sur 188 votants et 233 inscrits, et siégea obscurément au centre, jusqu'en 1819. Conseiller général de la Seine-Inférieure depuis le 13 mars 1817, Castel fut nommé, en septembre 1819, membre du Conseil général du commerce.

**CASTELANET** (ANTOINE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône), le 23 août 1754, mort à une date inconnue, était notaire à Marseille. Élu, le 14 avril 1789, député suppléant du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de cette ville, il fut admis à siéger le 20 juin, par suite du décès de M. Liquier. Il prit plusieurs fois la parole à l'Assemblée : pour donner lecture d'un rapport au sujet des troubles provoqués à Marseille par le colonel d'Amber; sur la situation de cette ville; pour démentir le bruit qu'elle voulait s'ériger en République, etc. — Castel Janet fut secrétaire de l'Assemblée et membre du comité colonial. Le 19 juin 1793, il fut question de lui à la Convention. Sur la proposition de Charlier, on décida qu'il serait invité à se justifier des accusations d'incivisme portées contre lui. Il était alors considéré comme un des chefs du parti contre-révolutionnaire à Marseille.

**CASTELBAJAC** (MARIE-BARTHÉLEMY, VICOMTE DE), député de 1815 à 1817, de 1819 à 1820, de 1821 à 1827 et pair de France, né à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées), le 8 juillet 1776, mort à Paris, le 12 février 1868, émigra en 1790, et servit dans l'armée de Condé. Rentré en France avec les Bourbons, il fut élu le 22 août 1815, dans le collège de département du Gers, par 121 voix sur 199 votants et 272 inscrits, et se montra un des ultra-royalistes les plus ardents de la Chambre introuvable. Il réclama la peine de mort contre quiconque arborerait le drapeau tricolore, vota pour les exceptions de la loi dite d'amnistie (12 janvier 1816), et, malgré les efforts du ministère, fut réélu, le 4 octobre 1816, dans le même collège, par 105 voix sur 202 votants et 267 inscrits. Lors de la discussion de la nouvelle loi électorale (janvier 1817), il demanda

l'élection à deux degrés et la substitution des assemblées de corporations et de paroisses aux assemblées primaires; ce fut à cette occasion qu'il dit : « Nous avons entendu prononcer comme maxime : Mêlez-vous des ultra-royalistes, ce qui veut dire : mêlez-vous de ces hommes ultra-malheureux pour la cause royale, à qui il ne reste de leur fortune que des débris, de leur famille que des tombeaux, etc... »

Compris dans le premier renouvellement par cinquième de la Chambre, il échoua aux élections du 20 septembre 1817, et combattit dans le journal *le Conservateur*, la loi du recrutement et la création de soixante nouveaux pairs (ordonnance royale du 4 mars 1819). Candidat, le 11 septembre suivant, dans le collège de département de la Haute-Garonne, au troisième renouvellement partiel, il fut élu par 691 voix sur 1,371 votants et 1,657 inscrits, contre M. Durand, 653 voix. Il combattit les pétitions qui demandaient le maintien de la loi électorale : « Sont-ce, dit-il, des hommes lésés qui se plaignent? Non, ce sont des hommes qui, sans calculer les motifs du gouvernement, sans être même en position de les connaître, viennent exposer leur signature impérative au bas d'un papier suspendu aux murs d'un café, ou déposé partout ailleurs; et encore trouverait-on bon nombre de gens complaisants qui ne sauraient peut-être pas même vous dire ce qu'ils ont signé. »

Réélu au renouvellement du 1<sup>er</sup> octobre 1821, dans le 1<sup>er</sup> arrondissement électoral de la Haute-Garonne, par 243 voix sur 362 votants et 443 inscrits, contre M. Ferradou, avocat, qui obtint 95 voix, il s'était rapproché, depuis son élection dans la Haute-Garonne, de M. de Villèle, député du même département; lorsque ce dernier arriva au ministère (15 décembre 1821), M. de Castelbajac se sépara des ultra-royalistes pour prendre place sur les bancs ministériels, et fut récompensé de cette conversion par la direction générale des haras, de l'agriculture, du commerce et des manufactures (1823), qu'il quitta, l'année suivante, pour celles des douanes. Il fut encore réélu le 25 février 1824, par 278 voix sur 347 votants et 404 inscrits, contre le marquis de Tauriac (67 voix), fut nommé pair de France, le 5 novembre 1827, perdit la direction générale des douanes en 1828, et figura comme conseiller d'Etat en service ordinaire sur l'ordonnance parue au *Moniteur* le lundi 26 juillet 1830, ordonnance qui ne fut pas exécutée. Le gouvernement de juillet ne ratifia pas l'élevation à la pairie de M. de Castelbajac, qui se retira complètement, depuis lors, de la vie politique.

**CASTELBAJAC** (BARTELEMY-JACQUES-DOMINIQUE-ARMAND, MARQUIS DE), sénateur du second Empire, cousin du précédent, né à Ricand (Hautes-Pyrénées), le 12 juin 1787, mort à Paris, le 3 avril 1864, fut destiné à la carrière des armes. Admis à l'École militaire de Fontainebleau, il en sortit en 1807 comme sous-lieutenant au 8<sup>e</sup> hussards, fit les campagnes d'Allemagne, de Russie, de Saxe, de France, et fut blessé à Wagram, à Ostrowno, à la Moskowa et à Brienne. Au bout de sept ans de service, il était parvenu au grade de chef d'escadron, lorsque la rentrée des Bourbons, à qui le rattachaient ses traditions de famille, vint accélérer son avancement. Nommé successivement colonel des chasseurs des Pyrénées en 1815, puis des dragons de la garde, et maréchal de camp en 1826, il remplit encore, sous la Restauration

et sous le gouvernement de Juillet, les fonctions d'inspecteur de cavalerie. Il fut investi quelque temps du commandement militaire de la Moselle, puis il fit campagne en Algérie. Devenu lieutenant général et grand officier de la Légion d'honneur, le marquis de Castellane fut mis à la retraite par la République en 1848; mais le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte lui confia d'importantes fonctions. Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Russie (1849), il revint à Paris, en 1854, lorsque la déclaration de guerre de 1854 nécessita son rappel. Le 12 juin 1856, un décret impérial le fit entrer au Sénat. Il y vota jus qu'à sa mort avec la majorité dynastique.

**CASTELLANE** (ESPRIT-VICTOR-ELISABETH-BONIFACE, COMTE DE), pair de France et sénateur du second Empire, né à Paris, le 21 mars 1788, mort à Paris, le 16 septembre 1862, était fils du marquis de Castellane-Nevejan (*Voy. plus bas*) et d'Adélaïde-Louise-Guyonne de Rohan-Chabot de Jarnac. Il entra au service le 2 décembre 1804, comme soldat au 5<sup>e</sup> léger et parcourut rapidement les grades inférieurs. Sous-lieutenant le 10 février 1806, il se fit remarquer, dès le début de sa carrière, par une turbulence et une excentricité d'allures qui devaient plus tard contribuer à le rendre célèbre et presque légendaire. Il fit partie de l'armée d'Italie. En décembre 1807, il alla rejoindre le général Mouton, depuis comte de Lobau, qui commandait un corps d'observation dans les Pyrénées, et après lequel il remplit les fonctions d'aide de camp. Ayant franchi avec lui la frontière d'Espagne (janvier 1808), il se signala aux batailles de Rio-Socco et de Burgos; puis il fut nommé lieutenant aide de camp, et prit part à la guerre d'Allemagne; elle lui valut le titre de chevalier de l'Empire, avec une dotation de 2.000 francs. Ce fut lui qui fut chargé de notifier aux rois de Westphalie et de Hollande la conclusion de la paix. Capitaine en 1810 et chevalier de la Légion d'honneur, il fit encore la campagne de Russie, devint chef de bataillon à Moscou le 3 octobre 1812, et assista aux combats de la Moskowa, de Witepsk, de Smolensk, de Krasnoé, de la Bérézina. Créé colonel-major au 1<sup>er</sup> régiment des gardes d'honneur le 1<sup>er</sup> juin 1813, il fit en cette qualité les guerres de 1813 et 1814. Après la chute de l'Empire, il se rallia à la Restauration, fut chargé, le 27 septembre 1815, de la formation des hussards du Bas-Rhin, reçut du roi la croix de Saint-Louis et le grade d'officier de la Légion d'honneur, et passa en 1822 au commandement des hussards de la garde. Le 14 janvier 1824, il prit rang dans le cadre des maréchaux de camp, et fut investi d'un commandement lors de l'expédition d'Espagne. Chargé d'occuper, à la tête de l'avant-garde de la division de Cadix, une étendue de pays qui embrassait un grand nombre de villes importantes : Puerto-Santa-Maria, Xérès, San-Lucar, Puerto-Réal, il passa pour avoir traité avec une douceur relative les habitants de ce pays; on dit même qu'il fut rappelé (1827), pour n'avoir pas voulu s'associer aux persécutions politiques dirigées par le roi Ferdinand, qui se plaignait de ses opinions « constitutionnelles ». Le général de Castellane refusa le commandement du département de la Nièvre, et fut chargé en 1829 de l'inspection de sept régiments; mais, ayant été nommé membre du Conseil général de l'Allier, il se vit frappé de destitution au commencement de juillet 1830,

pour avoir appuyé de son vote un candidat de l'opposition. Cette disgrâce le désigna aux faveurs du gouvernement de Louis-Philippe. Aussi fut-il nommé 1831 commandant du département de la Haute-Saône, puis placé avril 1832 à la tête de la 1<sup>re</sup> brigade d'infanterie de la 2<sup>e</sup> division de l'armée du Nord. Il assista au siège d'Anvers, et, au retour de cette campagne, fut promu lieutenant-général le 9 janvier 1833. — Le 3 octobre 1837, le général de Castellane fut élevé à la dignité de pair de France. Dans la Chambre haute, il prit part aux discussions relatives au projet de loi sur les fortifications de Paris, à un appel de 80.000 hommes sur la classe de 1841, à l'organisation du cadre de l'état-major général de l'armée navale, à la réduction du travail des enfants dans les manufactures, etc.; il soutint le gouvernement. Il parut quelque temps en Afrique, mais revint bientôt en France, parce qu'il était mécontent de la situation qu'on lui avait faite. Investi, en 1847, du commandement de la 14<sup>e</sup> division militaire, dont le siège était à Rouen, le général de Castellane apprit dans cette ville, le 21 février, la proclamation de la République. Il refusa d'abord de reconnaître le gouvernement provisoire, fit distribuer des cartouches à ses hommes, évacua les casernes, alla prendre position sur la hauteur du mont Riboudet, à trois kilomètres de Rouen, et s'y établit militairement. Exaspérée de cette attitude, la population ouvrière de la ville s'était soulevée; enfin, le 28, au soir, le général se décida à réintégrer son poste et à publier un ordre du jour ainsi conçu : « Le gouvernement provisoire de la République est un fait accompli; il a déclaré qu'il se conformerait au vœu de la nation, qui sera consultée sur la forme de gouvernement qui conviendrait le mieux à la France. Le lieutenant général a fait, en conséquence, mettre à l'ordre de la division celui du ministère de la guerre à l'armée. » Bientôt une lettre du général Subervie, ministre de la guerre, annonça au général Castellane son remplacement dans la 14<sup>e</sup> division par le général Ordener. Le 17 avril 1848, il fut mis à la retraite. Mais il revint à l'activité en 1849, et reçut le commandement de la division de Bordeaux, puis celui des divisions de Nantes et de Rennes. S'étant fait, dans ces divers postes, un des agents les plus zélés de la politique de l'Élysée, il accompagna le prince-président à Angers, puis il se rendit (29 avril 1850) à Lyon, avec le commandement supérieur des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> divisions. Son attitude au 2 décembre, fut des plus favorables aux projets de Louis-Napoléon; aussi se vit-il conférer quelques jours après le coup d'État, le titre de général en chef de l'armée de Lyon. Il fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, et maréchal de France le 2 décembre de la même année. En 1859, son titre de commandant en chef se changea en celui de commandant du 1<sup>er</sup> corps d'armée. — Grand croix de la Légion d'honneur, depuis le 22 avril 1847. — Les boutades du maréchal de Castellane, les fantaisies parfois baroques dont fut émaillée son existence de militaire sont restées quasi proverbiales dans les casernes. On a souvent rappelé les déguisements bizarres dont il aimait à s'affubler pour éprouver la vigilance des sentinelles, l'attaque et le pillage d'une pâtisserie par une bande de gamins, embrigadés tout exprès et qu'il excitait du geste et de la voix, etc., etc.

**CASTELLANE** (HENRI-CHARLES-LOUIS-BONIFACE, MARQUIS DE), fils du précédent, député de 1844 à 1847, né à Paris le 23 septembre 1814,

mort à Rochecotte (Cantal), le 16 octobre 1847, était auditeur au Conseil d'Etat et conseiller général du Cantal, lors que le 4<sup>e</sup> collège de ce département (Murat), le nomma député, le 2 mars 1844, par 106 voix sur 149 votants, contre 43 à M. Desclozeaux. L'élection était motivée par le décès de M. Teillard-Nozerolles. Elle fut annulée une première fois par la Chambre, l'âge n'ayant pas l'âge prescrit par la loi. Un nouveau scrutin, le 27 mai 1844, ayant donné à M. de Castellane 112 voix sur 114 votants, il se vit invalidé encore pour le même motif. Elu pour la troisième fois, le 17 août, par 110 voix sur 112, et pour la troisième fois invalidé, il obtint enfin, d'une façon définitive, le 8 février 1845, par 86 voix sur 99, la confirmation de son mandat. M. de Castellane avait alors atteint sa trentième année. Il siégea à la Chambre, entre le pouvoir et l'opposition, et fut réélu le 1<sup>er</sup> août 1846, par 132 voix (135 votants, 178 inscrits). Il mourut pendant la session. Il avait épousé la petite nièce du prince de Talleyrand, dont il eut deux enfants.

**CASTELLANE (MARIE-EUGÈNE PHILIPPE-ANTOINE-BONIFACE, MARQUIS DE)**, petit-fils du maréchal de Castellane (V. *plus haut*), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877, né à Paris, le 12 mai 1844, commanda un bataillon de mobiles pendant la guerre franco-allemande et fut élu à l'âge de vingt-sept ans, le 8 février 1871, représentant du Cantal à l'Assemblée nationale, le 2<sup>e</sup> sur 5, par 24,946 voix (35,107 votants, 59,650 inscrits). Il s'inscrivit au centre droit et à la réunion monarchiste des « Réservoirs », bien qu'il eût, peu de temps auparavant, dans une circulaire en date du 24 septembre 1870 (époque à laquelle le gouvernement de la Défense avait d'abord fixé les élections), manifesté des sentiments favorables à un gouvernement démocratique. « Ordre et liberté, disait-il, tels sont les deux buts que j'ai toujours poursuivis. Le gouvernement républicain, en donnant satisfaction à ce double vœu, rendra à la France sa grandeur et son prestige. Notre devoir sera de le soutenir avec vigueur. Nous secondons, à plus forte raison, ses efforts patriotiques pour défendre l'intégrité du territoire contre les convoitises irritantes d'un vainqueur orgueilleux. » M. de Castellane vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* la dissolution, *pour* la loi des maires et *pour* le ministère de Broglie. Il repoussa les lois constitutionnelles. Dès le début de la législature, le marquis de Castellane avait pris une part active aux travaux de l'Assemblée, dont il devint un des orateurs les plus assidus et les plus féconds. Ses adversaires politiques se plurent à lui reconnaître « une franchise et une audace d'allures », dont ils lui savaient quelque gré. Partisan de la forme monarchique, M. de Castellane avait pour thème favori, à la tribune, la nécessité de sortir du provisoire et de ne pas laisser la France sans lendemain. Après l'échec des négociations dont l'objet était d'amener la fusion des deux branches de la famille des Bourbons et par suite l'établissement de la monarchie, on vit M. de Castellane insister à plusieurs reprises, pour obtenir l'ajournement des lois constitutionnelles. C'est ainsi qu'il proposa, en 1874, à l'Assemblée, de voter des lois de finances et de se séparer jusqu'au 15 décembre; il invo-

quait les « chaleurs sénégalaises de la saison » « oubliant, observe malicieusement un biographe, la pluie rafraîchissante qui tombait au moment même où était présenté cet étrange argument en faveur des vacances. » Secrétaire de l'Assemblée nationale, M. de Castellane intervint dans un assez grand nombre de questions politiques, économiques et financières; il fut rapporteur du budget de la guerre. Lors des élections législatives de 1876, il se présenta dans l'arrondissement de Murat et fut élu au second tour (5 mars), par 3,048 voix sur 5,690 votants et 8,575 inscrits, contre 2,634 voix à M. Teissédre, républicain. Il vota avec la droite, contre les 363, et ne fut pas réélu en 1877, malgré l'appui officiel que lui prêta le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon : son ancien concurrent, M. Teissédre, l'emporta à une forte majorité. — Depuis lors, M. de Castellane s'est consacré, en dehors du Parlement, à l'étude des questions politiques et sociales. On lui devait déjà un *Essai sur le suffrage universel de France* (1872). Tout récemment il a donné à la *Nouvelle Revue*, sous ce titre : « Les cahiers conservateurs en 1889 », une série d'articles qui ont été remarqués. La pensée dominante de ces études c'est que les « conservateurs ne sont pas de leur temps. Ils piétinent sur place; il n'offrent à la démocratie que des horizons bourgeois... ils se désagrègent en tant que parti politique et ne s'agrègent pas en tant que parti social. Ont-ils pour point de départ la révolution ou l'ancien régime? Veulent-ils en revenir à l'Inquisition ou se fient-ils aux bienfaits de la liberté?... etc. » Puis l'auteur examine, d'un point de vue assez nouveau, la question de l'impôt, la question religieuse et le problème de l'émancipation des travailleurs. M. de Castellane n'hésite pas à se prononcer pour la séparation des pouvoirs spirituel et temporel, et il estime que l'initiative de la dénonciation du Concordat doit être prise par les conservateurs. « La monarchie chrétienne ayant disparu à jamais, c'est comme chrétien et conservateur, dit-il, que je demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

**CASTELLANE-NOVÉJEAN (BONIFACE-LOUIS-ANDRÉ, MARQUIS DE)**, député aux Etats-Généraux de 1789, député en 1815 et pair de France, né à Paris le 4 août 1758, mort à Paris le 21 février 1837, descendait d'une famille d'anciens barons de Provence, indépendants sous les rois d'Arles, et dont le faste avait popularisé le vieil adage du roi René : « Dissolution des Castellane. » Il suivit la carrière des armes et était colonel de cavalerie au moment de la Révolution. Elu, le 12 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Châteauneuf-en-Thymerais, il siégea parmi les libéraux, fut des premiers de son ordre à se réunir au tiers-état, vota la liberté des cultes et la déclaration des droits, réclama l'abolition des prisons d'Etat et la suppression des détentions arbitraires. Secrétaire de l'Assemblée (février 1790), il s'éleva contre les mesures de rigueur votées contre les émigrés, rentra à son corps après la session, et fut promu maréchal de camp, le 20 mars 1792. Il protesta contre le 10 août 1792, en donnant sa démission, fut incarcéré peu après comme suspect, et ne recouvra sa liberté qu'à la chute de Robespierre. Retiré à la campagne, il ne reparut que sous le gouvernement consulaire, fut nommé membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, et préfet des Basses-Pyrénées le 22 germinal suivant. Candidat au Sénat conservateur de

l'Empire, sans y être admis, officier de la Légion d'honneur (22 juillet 1808), baron (14 février 1810), puis comte de l'Empire (9 mars de la même année), il n'en adhéra pas moins à la déchéance de l'empereur, ce qui lui mérita, de la Restauration, la croix de Saint-Louis (18 juillet 1814), et la plaque de commandeur de la Légion d'honneur (24 novembre suivant). Il se tint à l'écart pendant les Cent-Jours, et, président du collège électoral des Basses-Pyrénées, fut élu le 22 août 1815, député de ce département, à la Chambre introuvable, par 103 voix sur 146 votants et 226 inscrits; il ne siégea pas à la Chambre, car il avait été nommé, cinq jours auparavant, pair de France (17 août). Il défendit à la Chambre haute les libertés octroyées par la Charte, vota cependant pour la mort dans le procès du maréchal Ney, fut élevé au grade de général de division le 1<sup>er</sup> mai 1816, et promu grand officier de la Légion d'honneur le 19 août 1823.

**CASTELLAS (JEAN-ANTOINE)**, COMTE DE LYON, député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Rodez (Aveyron), le 8 juin 1735, mort à Douvres (Angleterre), en 1811, était un des dignitaires du clergé de Lyon, dont la sénéchaussée l'élut, le 27 mars 1789, comme député du clergé aux États-Généraux. Il y défendit les prérogatives de son ordre, et tint pour l'ancien régime. Après la session, il émigra en Angleterre où il mourut.

**CASTELLI (JOSEPH-MARIE-ALOYSE)**, député de 1816 à 1819, né à Calvi (Corse), le 2 novembre 1746, mort à Paris, le 4 décembre 1829, entra dans la magistrature. Il était procureur du roi au tribunal de Corte, quand il fut élu le 4 octobre 1816, député de la Corse, au collège de département. Il siégea au centre et soutint le gouvernement. Dans la session de 1817-1818, il prit part au débat sur les douanes, et demanda que la Corse, « qui supporte les charges de l'Etat », fût traitée comme département français, et que toutes ses productions fussent admises en France par les ports désignés, franchises de droits. En 1818-1819, il prit la parole comme rapporteur de plusieurs pétitions, entre autres de celle du sieur Petrucci, de Bastia, qui se plaignait qu'il « se commit en Corse beaucoup d'assassinats que la justice ne poursuit pas. » Castelli fit voter l'ordre du jour. Il le proposa de même sur une autre pétition signée Giacobbi, de Corte : celle-là dénonçait formellement l'assassinat commis sur la personne d'un conseiller de la Cour royale d'Ajaccio, comme n'ayant point été poursuivi. Castelli motiva son opinion sur ce que le signataire était inconnu, sur ce qu'il n'avait fait aucune démarche pour signaler aux tribunaux les auteurs du crime; il avoua toutefois que le fait de l'assassinat était venu à sa connaissance. Le 21 juillet 1819, Castelli fut nommé conseiller à la cour d'Ajaccio.

**CASTELNAU (ALBERT)**, représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1877, né à Montpellier (Hérault), le 25 septembre 1823, mort à Montpellier, le 6 octobre 1877, était un des plus riches propriétaires de son département. Appartenant à l'opinion républicaine radicale, il rédigeait à Montpellier une feuille démocratique de nuance avancée, la *Liberté de l'Hérault*, lors de son élection (2 juillet 1871) comme représentant de ce département à l'Assemblée nationale, par 50,589 voix (90,104 votants, 140,493 inscrits), en remplacement de Dufaure, qui avait opté pour un

autre département. Il avait déjà été candidat aux élections générales du 8 février, et avait réuni alors 38,638 voix contre 49,404 accordées au dernier élu de la liste conservatrice, M. de Rodez-Bénavent. Bientôt après (8 octobre), il fut élu aussi conseiller général pour le 1<sup>er</sup> canton de Montpellier. Il fit partie, à l'Assemblée, du groupe de l'Union républicaine, et vota : pour le retour à Paris, contre le pouvoir constituant, contre la démission de Thiers au 24 mai, pour la dissolution, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires et contre le ministère de Broglie. Il adopta l'ensemble des lois constitutionnelles. Après la législature, M. A. Castelnau se représenta, avec succès, dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Montpellier; il fut nommé par 12,506 voix (19,388 votants, 24,700 inscrits), siégea, jusqu'à la dissolution, dans la majorité républicaine, vota avec elle pour l'amnistie, pour les projets de loi nouveaux sur la collation des grades et sur l'élection des maires, et fut des 363. Il mourut avant le 14 octobre 1877, pendant la période électorale.

**CASTERAN (HILAIRE)**, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Tarbes (Hautes-Pyrénées), le 29 mai 1759, mort à une date inconnue, était, lors de la Révolution, juge au bailliage d'Ossun, depuis le 14 octobre 1785. Le 1<sup>er</sup> octobre 1790, il fut nommé commissaire du roi au district de Tarbes, resta en fonctions sous la République avec le titre de « commissaire national » (2 janvier 1793), puis remplit en l'an III, les fonctions d'accusateur public. Il fut élu le 25 germinal an VII, député des Hautes-Pyrénées au conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte, devint, après le coup d'Etat de brumaire, conseiller à la cour de Pau, s'accommoda également de l'empire et du gouvernement des Bourbons, et termina sa carrière comme président de Chambre (13 mars 1816) à la cour royale de Pau.

**CASTEX (BERTRAND-PIERRE, VICOMTE)**, député de 1824 à 1827, né à Pavie (Gers), le 29 juin 1771, mort à Strasbourg (Bas-Rhin), le 19 avril 1842, entra en 1792 comme maréchal des logis dans une compagnie franche du département de l'Aude, puis fut incorporé au 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, et fit, comme sous-lieutenant (18 août 1793), campagne dans les Pyrénées-Orientales. Devenu lieutenant, il partit pour l'Italie, où il resta jusqu'en 1799. Le 24<sup>e</sup> chasseurs vint alors à l'armée d'observation des Pyrénées : Castex était capitaine aide de camp du général de cavalerie Kilmann (7 janvier 1807). Promu chef d'escadron, le 22 décembre 1800, sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, et chevalier de la Légion d'honneur, il fut attaché comme major (29 octobre 1803) au 20<sup>e</sup> régiment de chasseurs, fit les campagnes d'Allemagne, de Prusse, de Pologne, fut mis à l'ordre de l'armée et nommé colonel sur le champ de bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806, à la suite d'une charge brillante qui lui valut les félicitations de Napoléon. Il se distingua encore à Eylau, à Friedland, reçut en 1808 le titre de baron de l'Empire avec une dotation, et gagna à Wagram les épaulettes de général de brigade. La paix de Tilsitt lui permit de rentrer en France, où il fut chargé de l'inspection des troupes à cheval de la 5<sup>e</sup> division militaire (Strasbourg). Il se maria dans cette ville, puis il prit part à la campagne de Russie, fut blessé au passage de la Bérézina, et, à son retour à Paris, devint major des grenadiers à cheval de la garde. Il

se battit à Dresde, à Leipzig, à Hanau, et fut fait général de division le 28 novembre 1813. Envoyé à l'armée commandée dans les départements belges par le général Maison, Castex eut sous ses ordres 1000 chevaux de la garde, et fut blessé, en 1814, devant Liège; il se replia sur Anvers et reentra en France avec la garnison. Il passa dans la retraite la première Restauration; pendant les Cent-Jours, il eut le commandement de la cavalerie avec le général Lecourbe, et fit campagne aux environs de Belfort. Le second retour du roi le mit en non-activité. Il se retira alors dans sa terre du Val-de-Villé en Alsace; mais il fut rappelé en 1817, et pourvu du commandement de la 6<sup>e</sup> division militaire (Besançon). Il quitta ce commandement en 1823, pour faire la guerre d'Espagne. Le 6 mars 1821, il entra à la Chambre des députés, comme élu du collège de département du Bas-Rhin: il siégea parmi les royalistes modérés, et vota avec eux. Commandeur de Saint-Louis, et grand officier de la Légion d'honneur, il avait de plus été créé comte par la Restauration. Le 3 novembre 1827, il fut promu grand-croix de la Légion d'honneur. Il revint vivre en Alsace à la suite des événements de 1830, et fut élu par son canton, en 1833, membre du Conseil général du Bas-Rhin. — Une rue de Paris a reçu le nom du général Castex.

**CASTIGLIONE** (DUC DE). Voy. AUGEREAU.

**CASTILHON** (PIERRE-FRANÇOIS), membre de la Convention et député au Conseil des Anciens, né à Cette (Hérault), le 1<sup>er</sup> janvier 1746, mort à Largentière, le 3 mai 1804, négociant à Cette, adopta avec modération les principes de la Révolution, devint maire de sa ville natale et commandant de la garde nationale. Il écrivit (juillet 1790) à l'Assemblée constituante, pour lui dénoncer un complot contre-révolutionnaire: les conjurés devaient pénétrer en France par le pays de Cominges; ils feraient précéder leur marche d'un manifeste portant « qu'il serait rendu au roi tous les droits que la nation a repris; que la noblesse contribuerait à toutes les charges sans exception; que le clergé serait moins bien traité qu'il ne l'est par les décrets de l'Assemblée nationale; que la dime serait entièrement abolie; que les assignats auraient hypothèque sûre », etc. — « Il résulte, ajoutait l'auteur de cette communication, de l'espoir de tant d'avantages, qu'il est bien à craindre que le peuple ne se laisse séduire (*Une voix s'élève*: Nous les tenons, ces avantages.) Il est d'autant plus urgent de prendre des précautions, que le projet est à la veille d'être exécuté; il est nécessaire d'augmenter nos forces, notre artillerie, d'armer notre garde nationale, de lui fournir des sabres, des fusils et des gibernes; il faudrait que l'Assemblée nationale autorisât notre ville à faire un emprunt de 15,000 livres pour subvenir à l'achat de ces objets. A Cette, le 16 juillet. Signé: François Castillon, commandant de la garde nationale. » L'Assemblée fit peu de cas de la communication, et un membre s'écria: « Les 15,000 livres sont le motif de cette dénonciation. » Le 9 septembre 1792, Castillon fut élu membre de la Convention par le département de l'Hérault, le 9<sup>e</sup> et dernier, avec 237 voix sur 450 votants. Il dit, lors du procès du roi: « Si je ne consultais que les crimes de Louis et la peine qu'il mérite, je ne balancerais pas à prononcer la mort; mais la crainte de voir mêler ce sang odieux à celui d'un peuple

que je chéris, me détermine à voter pour la réclusion et le bannissement à la paix. » Il ne prit que cette fois la parole dans cette Assemblée, accepta, en 1795, une mission pour activer les approvisionnements de la capitale, et passa, le 21 vendémiaire an IV, au Conseil des Anciens, avec 151 voix (232 votants), toujours comme député de l'Hérault. Il y proposa le rejet d'une résolution concernant le paiement des droits de douane, et l'adoption de celle qui avait trait à l'acquittement d'une partie des rentes en numéraire. Il fut un des secrétaires du Conseil. Il en sortit en 1797, et fut nommé inspecteur des contributions. Il mourut sous-préfet de Largentière.

**CASTILLON** (EMMANUEL-LOUIS-JACQUES-ANDRÉ), député au Conseil des Cinq-Cents, né le 28 janvier 1758, mort à une date inconnue, était président de l'administration du canton de Sassetot Seine-Inférieure. Le 26 germinal an VI, il fut élu député de la Seine-Inférieure au Conseil des Cinq-Cents, où il ne joua qu'un rôle effacé.

**CASTILLON-SAINT-VICTOR** (EUGÈNE-HIPPOLYTE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Narbonne (Aude), le 8 septembre 1806, mort au château de Boutenac (Aude), le 20 janvier 1864, était sans antécédents politiques notables en 1849. Riche propriétaire de la Haute-Garonne, il fut élu, le 13 mai 1849, par les conservateurs de ce département, représentant à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> et dernier, avec 50,577 voix (94,485 votants, 139,605 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la majorité, et vota toutes les mesures proposées par la droite, depuis l'expédition romaine jusqu'aux lois sur l'enseignement et sur le suffrage universel. Il ne se rallia pas, en 1851, à la politique personnelle du président L.-N. Bonaparte, et reentra dans la vie privée après le coup d'État.

**CASTRIES** (ARMAND-CHARLES-AUGUSTIN DE LA CROIX, DUC DE), député aux États-Généraux de 1789 et pair de France, né à Paris, le 23 mai 1756, mort à Paris le 19 janvier 1842, descendait d'une illustre famille de vieille noblesse française, dont l'auteur connu, Guillaume de la Croix, fut trésorier de l'extraordinaire des guerres, en grand crédit auprès de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, et acheta en 1495, la baronnie de Castries qui fut érigée en marquisat en 1645.

Armand-Charles-Augustin, d'abord connu sous le nom de comte de Castries, entra de bonne heure dans les armées du roi, fit, comme colonel, la guerre de l'indépendance d'Amérique, fut nommé brigadier de cavalerie (30 décembre 1782), et reçut, au retour, le brevet de duc de Castries, et le grade de maréchal de camp (3 mars 1788). Élu, le 7 mai 1789, député de la noblesse au États-Généraux par la prévôté et vicomté de Paris, il y défendit énergiquement les prérogatives de la royauté, et blessa au bras Charles de Lameth dans un duel né d'une discussion politique. Le peuple ayant envahi et pillé l'hôtel de Castries à la suite de cet incident, le duc demanda un congé au président de l'Assemblée constituante, se retira à Lausanne, et passa de là en Allemagne dans l'armée des princes; en 1794, il organisa lui-même un corps spécial d'émigrés, soldé par l'Angleterre, conduisit ce corps en Portugal en 1795, et ne reentra en France qu'à la première Restauration. Le 4 juin 1814, le gou-



vernement royal le nomma pair de France, puis général de division, le 13 août 1814, et l'appela au commandement de la 15<sup>e</sup> division militaire (Rouen). A la Chambre haute, dans le procès du maréchal Ney, il vota pour la mort, reçut, le 4 novembre 1817, le commandement de la 2<sup>e</sup> division militaire (Châlons-sur-Marne), fut nommé, le 9 mai 1822, gouverneur du château de Moulon, et fut décoré du cordon des ordres du roi à l'occasion du sacre de Charles X. En 1826, il était secrétaire de la Chambre des pairs. Malgré l'ardeur de son royalisme, il ne refusa pas le serment à la monarchie de Juillet, et siégea à la Chambre haute jus qu'à sa mort.

**CASY** (JOSEPH-GRÉGOIRE), représentant du peuple à l'Assemblée constituante de 1848, ministre, sénateur du second Empire, né à Auri-beau (Alpes-Maritimes), le 8 octobre 1787, mort à Paris, le 19 février 1832, abandonna sa famille pour s'engager mousse à bord d'un bâtiment de l'Etat, mais ses parents le réclamèrent et lui firent terminer ses études. En 1802, il put suivre sa vocation et s'embarquer sur une corvette de guerre; aspirant l'année suivante, il fit plusieurs campagnes sur la *Pomone* et l'*Annibal*; puis il prit part, en 1808, avec le grade d'enseigne, aux opérations de l'amiral Cosmas devant Barcelone et Tarragone, et se distingua en 1813 dans l'expédition de la Méditerranée. M. Casy devint lieutenant de vaisseau sous la Restauration (1816), fut chargé (1819), de surveiller les côtes d'Afrique, et reçut encore la mission d'établir des relations amicales avec les Etats Américains. Après avoir pris part à la guerre d'Espagne en 1823, il fut attaché comme chef d'état-major au contre-amiral Rosamel; la campagne de trois ans, qu'il fit avec lui à bord de la *Marie-Thérèse*, lui valut le grade de capitaine de frégate (1827).

Il assista à l'expédition de Grèce (1828), à celle d'Alger (1830), à celle de Portugal; passa capitaine de vaisseau après la révolution de Juillet, sur le *Trident*, et eut à accomplir un certain nombre de stations navales dans l'Océan, aux Antilles, etc. Contre-amiral en 1830, il dirigea deux ans plus tard une escadre d'opérations, et fut nommé (1844) préfet maritime de Rochefort. Le 17 décembre 1845, il fut promu vice-amiral et nommé membre du conseil d'amirauté.

Sa première apparition sur la scène politique date de 1848. Ayant brigué les suffrages des électeurs du Var (où il avait rempli les fonctions de préfet maritime), il fut élu le 23 avril représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 7<sup>e</sup> sur 9, par 26,998 voix (87,328 votants, 96,216 inscrits). Il semblait alors s'être rallié au gouvernement républicain, et la commission exécutive crut pouvoir lui confier, le 11 mai 1848, dans le ministère Crémieux, Bastide, Charras, Recurt, Trélat, etc., le portefeuille de la marine. Il ne le garda que jusqu'à l'avènement de Cavaignac, et fut remplacé, le 28 juin, par l'amiral Leblanc; celui-ci n'ayant pas accepté, Bastide fut désigné pour ce portefeuille. M. Casy vota avec la gauche: 26 mai 1848, pour le bannissement de la famille d'Orléans, et 9 août, contre le rétablissement du cautionnement; puis, avec la droite: 26 août, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caus-sidière; 18 septembre, contre l'abolition de la peine de mort; 7 octobre, contre l'amendement Grévy. Il demanda alors un congé, ne prit plus aucune part aux travaux parlementaires, et alla commander l'arrondissement maritime

de Toulon. Il présida aux préparatifs de l'expédition de Rome, et se déclara en faveur de la politique de L.-N. Bonaparte. Après le coup d'Etat, il fut appelé (25 janvier 1852), à siéger au Sénat. Il s'associa au rétablissement de l'Empire et mourut grand officier de la Légion d'honneur et vice-président du conseil d'amirauté.

**CATELLAN-CAUMONT** (JEAN-ANTOINE, MARQUIS DE), député de 1815 à 1816 et pair de France, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 11 avril 1759, mort à Toulouse, le 13 avril 1838, fut reçu, à 24 ans, avocat général au parlement de Toulouse. Il montra, dès cette époque, un esprit libéral, et c'est sur ses conclusions que l'état civil des protestants fut reconnu, en 1783. Enfermé au château de Lourdes sous le ministère de Brienne, pour avoir refusé de requérir l'enregistrement d'ordonnances qui lui semblaient contraires aux droits de la magistrature, il n'en sortit qu'à la chute de ce ministre, refusa d'émigrer, et put échapper au danger, sous la Terreur, en changeant sans cesse de domicile. En 1814, il refusa la place de premier président à la cour de Toulouse, qui lui fut offerte par le gouvernement royal, parce qu'il craignait, en raison des changements survenus dans la législation, de ne pas assez bien remplir tous les devoirs de sa charge. Les électeurs du collège de département de la Haute-Garonne l'envoyèrent, le 22 août 1815, siéger à la Chambre introuvable, par 109 voix sur 191 votants et 261 inscrits; il siégea parmi les modérés, et, dans ses rapports sur les cours prévôtales, sur la tenue des registres de l'état civil, sur le renouvellement de la Chambre des députés, fut un défenseur convaincu de la monarchie constitutionnelle. Nommé pair de France le 5 mars 1819, il fut choisi, la même année, comme rapporteur, par la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les délits de presse, et, en 1822, chargé également du rapport sur les modifications apportées à cette législation. Il prêta serment à la monarchie de Juillet, montra beaucoup de modération dans le procès des anciens ministres de Charles X (1830), et se retira de la Chambre haute en 1833, pour rentrer à Toulouse où il mourut.

**CATOIRE-MOULAINVILLE** (JEAN-BAPTISTE-DOMINIQUE), député au Corps législatif en l'an XII, né à Verdun (Meuse), le 4 août 1762, mort à Verdun, le 14 mai 1855, entra dans la magistrature et fut substitué près le tribunal de Verdun, puis devint procureur impérial à Verdun et maire de cette ville. Le 8 frimaire an XII, il avait été choisi par le Sénat conservateur pour représenter au Corps législatif le département de la Meuse; il y siégea jusqu'à sa mort.

**CAUBÈRE** (PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Saint-Giron (Ariège), le 5 mars 1748, mort à Toulouse (Haute-Garonne), le 4 mars 1823, homme de loi à Foix, fut élu, le 6 septembre 1791, député de l'Ariège à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 6, à la pluralité des voix. Il vota avec la majorité, sans paraître jamais à la tribune; puis il entra dans la magistrature, devint (26 vendémiaire an IV) président du tribunal criminel de l'Ariège, (4 prairial an VIII) juge au tribunal d'appel de Toulouse, et (25 prairial an XII) membre de la Légion d'honneur. Il fut promu, le 30 avril 1811, conseiller à la cour de Toulouse, et confirmé dans ces fonctions par le gouvernement de la Restauration.

**CAULAINCOURT** (GABRIEL-LOUIS, MARQUIS DE), membre du Sénat conservateur, né à Leschelles (Aisne), le 15 novembre 1749, mort à Paris, le 27 octobre 1808, était issu d'une illustre famille de Picardie, et descendait de ce seigneur de Caulaincourt qui, en 1551, se jeta avec cinquante hommes d'armes dans Saint-Quentin assiégé par les troupes impériales, et conserva cette place à la France. Il suivit la carrière militaire, s'y distingua et parvint au grade de lieutenant général; il prit alors son fils (c. p. *bas*) pour aide de camp. Mais ayant été destitué en 1792, comme ancien noble, il quitta l'armée, et ne recouvra son grade qu'après la période révolutionnaire. Il devint membre de la Légion d'honneur le 14 brumaire an XIII, et bientôt (12 pluviôse de la même année) fut appelé à faire partie du Sénat conservateur, où il se montra le dévoué serviteur de l'Empire. Le 24 avril 1808, il reçut de Napoléon le titre de comte.

**CAULAINCOURT** (ARMAND-LOUIS-AUGUSTIN, MARQUIS DE), DUC DE VICENCE, membre du Sénat conservateur, ministre et pair des Cent-Jours, né à Caulaincourt (Aisne), le 9 décembre 1773, mort à Paris, le 19 février 1827, fils du précédent, entra au service à quinze ans. Il franchit rapidement les grades inférieurs, et était capitaine d'état-major en 1791, et aide de camp de son père. Après avoir fait la campagne de 1792, il fut destitué comme noble, incarcéré en 1793, et, aussitôt libre, s'enrôla dans le 17<sup>e</sup> bataillon de Paris comme grenadier, passa dans le 4<sup>e</sup>, puis dans le 16<sup>e</sup> chasseurs, puis fut réintégré en l'an III dans son ancien grade de capitaine, suivit en qualité d'aide de camp le général Aubert-Dubay et nommé ambassadeur à Constantinople, revint en France, et entra comme chef d'escadron au 8<sup>e</sup> cuirassiers, avec lequel il fit les campagnes du Rhin. Nommé colonel du 2<sup>e</sup> carabiniers, il fit, à la tête de ce régiment, la campagne de 1800, et fut blessé de deux coups de feu à Weinhelm. Envoyé, après la paix, comme agent diplomatique en Russie, auprès du nouveau czar Alexandre, il ne réussit pas dans sa mission, n'en fut pas moins bien reçu, au retour, par le premier consul qui le nomma son troisième aide de camp, puis général de brigade, général de division le 11 pluviôse an XIII, et, le même jour, grand officier de la Légion d'honneur. Il reçut de l'empereur les fonctions de grand écuyer, d'ambassadeur à Saint-Petersbourg en 1807, et le titre de duc de Vicence (7 juin 1808). La noblesse russe refusa d'abord d'entrer en relations avec lui, car on l'accusait de l'enlèvement du duc d'Enghien à Ettenheim; une note de l'empereur Alexandre (4 avril 1808), qui le justifiait de ce soupçon, mit fin à sa disgrâce et le duc de Vicence devint rapidement *persona grata* à la cour de Russie. Il sollicita son rappel en 1811, quand il vit les relations se tendre entre les deux empires; ses conseils ne purent empêcher la campagne de 1812, dans laquelle il accompagna Napoléon. Au retour, il fut appelé au Sénat conservateur (5 avril 1813), se rendit comme plénipotentiaire français auprès des rois coalisés, pendant la campagne de Saxe, signa l'armistice de Pleswitz (4 juin 1813), et assista au congrès de Prague. Appelé au ministère des affaires étrangères, en novembre suivant, il représenta la France au congrès de Châtillon (19 janvier 1814), où les prétentions de l'empereur rendirent la paix impossible.

Au moment de son abdication, Napoléon ne dut qu'à l'influence de Caulaincourt auprès

d'Alexandre, la souveraineté de l'île d'Elbe. Le duc de Vicence se retira alors dans l'Aisne et épousa Mme de Canisy. Il reprit le portefeuille des affaires étrangères pendant les Cent-Jours, tenta en vain, dans une circulaire adressée à nos agents diplomatiques à l'étranger, de représenter le retour de Napoléon comme un geste de paix pour l'Europe, fut nommé pair le 2 juin 1815, et, après la seconde abdication, fit partie de la commission de gouvernement. Puis il s'éloigna de Paris au moment du retour du roi, et ne fut porté qu'un moment sur les listes de proscriptions du 24 juillet.

Sous la Restauration, il eut à se défendre de nouveau contre l'accusation relative à l'enlèvement du duc d'Enghien; mais, après avoir produit les documents qui le justifiaient, il cessa de répondre, et vécut dans la retraite jusqu'à sa mort. Napoléon a dit de lui, à Sainte-Hélène: « Bassano et Caulaincourt, deux hommes de droiture et de cœur. »

**CAULAINCOURT** (HERVÉ-ANNE-OLIVIER HENRI-ADRIEN, MARQUIS DE), fils du précédent, représentant à l'Assemblée législative (c. 1849) député au Corps législatif de 1852 à 1869, né à Paris, le 23 mars 1819, mort à Rome, le 9 février 1865, entra en 1837 à l'École de Saint-Cyr, fut placé en 1839, au 4<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, à sa formation à Bône, et se distingua dans plusieurs engagements. Lieutenant, il prit part au combat de l'Oued-Mallah contre les réguliers du Kalifa Sidi-Embarack; là, il reçut d'un Arabe, à la hauteur de l'œil, un coup de pistolet qui lui fracassa la tête et le laissa presque mourant. Les événements de 1848 le déterminèrent à quitter l'armée pour se jeter dans la politique. Élu, le 13 mai 1849, représentant du Calvados à l'Assemblée législative, le 10<sup>e</sup> et dernier, par 37,836 voix (86,996 votants, 137,851 inscrits), il vota avec la majorité de droite dont il ne se sépara, vers la fin de la législature, que pour appuyer la politique de Louis-Napoléon. En 1851, il fut nommé colonel d'état-major de la garde nationale et aide de camp du général de Lawoustyne, commandant en chef de ce corps. Partisan du coup d'Etat, il fut, après le 2 décembre, le candidat du gouvernement aux élections du 29 février 1852 pour le Corps législatif, et devint député de la 4<sup>e</sup> circonscription du Calvados avec 21,648 voix (21,863 votants, 38,070 inscrits). Il s'associa au rétablissement de l'Empire et, réélu, le 22 juin 1857, par 20,412 voix (21,127 votants, 36,400 inscrits), puis le 4 juin 1863, par 18,267 voix (25,646 votants, 36,331 inscrits), contre 7,207 à M. Victor de Grouchy, il ne cessa de voter jusqu'au bout avec la majorité impérialiste. Membre du Conseil général du Calvados depuis 1848, il en était devenu le président. Commandeur de la Légion d'honneur, du 13 août 1861.

**CAULAINCOURT** (ARMAND-ALEXANDRE-JOSEPH-ADRIEN, DE) DUC DE VICENCE, sénateur du second Empire, frère aîné du précédent, né à Paris, le 13 février 1815, fut destiné à la diplomatie et fut attaché, en 1835, à l'ambassade de France à Turin, sous le marquis de Rumigny, puis à l'ambassade extraordinaire du maréchal Soult à Londres, lors du couronnement de la reine Victoria en 1837; il reentra ensuite dans la vie privée. Il se fit élire membre du Conseil général de la Somme (1842), et se présenta à la Chambre des députés; mais les électeurs de Péronne lui préférèrent l'ancien député de l'arrondissement. Auteur de quelques écrits sur